

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Définitives en date du 18 juin 2018**



Par et pour  
les collectivités

**AGENCE FRANCE LOCALE**

***Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500NMI4UP00IO8G47***

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 3.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

**SOUCHE No : 9**

**TRANCHE No : 1**

**Emission de 500.000.000 d'euros de Titres  
portant intérêt au taux de 1,125% l'an et venant à échéance le 20 juin 2028**

Prix d'Emission : 99,709%

**Agents Placeurs**

**Barclays**

**Crédit Agricole CIB**

**J.P. Morgan**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé sur la base du fait que toute offre de Titres faite dans tout Etat membre de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant un **Etat Membre Concerné**) le sera en vertu d'une dispense de publication d'un Prospectus de Base pour les offres de Titres, conformément à la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre de Titres pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre. Ni l'Emetteur, ni aucun Garant, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée.

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres de créance décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 15 mai 2018 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°18-176 en date du 15 mai 2018) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 3.000.000.000 d'euros qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la **Directive Prospectus**). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, les Garants et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Agence France Locale
2. **Garants :** Agence France Locale - Société Territoriale  
  
Plafond Individuel de la Garantie ST : 525.000.000 €  
  
La liste des Membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit d'une durée initiale supérieure à 364 jours à la date des Conditions Définitives est disponible sur [AFL-Montant Garantie Membre](#)
3. (a) **Souche :** 9  
(b) **Tranche :** 1

4.	<b>Devise(s) Prévues :</b>	Euro (€)
5.	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(a) <b>Souche :</b>	500.000.000 €
	(b) <b>Tranche :</b>	500.000.000 €
6.	<b>Prix d'émission :</b>	99,709% du Montant Nominal Total de la Tranche
7.	<b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	100.000 €
8.	(a) <b>Date d'Emission :</b>	20 juin 2018
	(b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
9.	<b>Date d'Échéance :</b>	20 juin 2028
10.	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 1,125% (autres détails indiqués ci-dessous)
11.	<b>Base de remboursement :</b>	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.
12.	<b>Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans Objet
13.	<b>Options de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :</b>	Sans Objet
14.	(a) <b>Rang de créance des Titres :</b>	Senior préféré au sens de l'article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier
	(b) <b>Dates d'autorisations de l'émission des Titres :</b>	Décision du Directoire de l'Emetteur en date du 12 juin 2018
15.	<b>Méthode de distribution :</b>	Syndiquée

#### **STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER**

16.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Applicable
	(a) <b>Taux d'Intérêt :</b>	1,125% par an payable annuellement à échéance à terme échu
	(b) <b>Date(s) de Paiement du Coupon :</b>	20 juin de chaque année à compter du 20 juin 2019 jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
	(c) <b>Montant de Coupon Fixe :</b>	1.125 € pour 100.000 € de Valeur Nominale

- |     |  |                         |
|-----|--|-------------------------|
|     |  | Indiquée                |
| (d) | Montant de Coupon Brisé :                                  | Sans Objet              |
| (e) | Méthode de Décompte des Jours (Article 5.1) :              | Exact/Exact-ICMA        |
| (f) | Date(s) de Détermination du Coupon (Article 5.1) :         | 20 juin de chaque année |
| 17. | <b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :</b> | Sans Objet              |
| 18. | <b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>   | Sans Objet              |

#### STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 19. | <b>Option de remboursement au gré de l'Emetteur :</b>   | Sans Objet   |
| 20. | <b>Option de remboursement au gré des Titulaires :</b>  | Sans Objet   |
| 21. | <b>Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :</b>   | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |
| 22. | <b>Montant de Versement Echelonné :</b>   | Sans Objet   |
| 23. | <b>Montant de Remboursement Anticipé</b>  |  |
|     | (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6.6), pour illégalité (Article 6.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) : | Conformément aux Modalités                                   |
|     | (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6.6) :  | Oui  |
|     | (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7.2(b)) :  | Sans Objet   |

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- |     |                                       |                       |
|-----|---------------------------------------|-----------------------|
| 24. | <b>Forme des Titres :</b>             | Titres Dématérialisés |
|     | (a) Forme des Titres Dématérialisés : | au porteur            |

- (b) Établissement Mandataire : Sans Objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans Objet
25. **Place(s) Financière(s) (Article 7.7) :** Sans Objet
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans Objet.
27. **Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans Objet
28. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans Objet
29. **Masse (Article 11) :**

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

DIIS GROUP  
12 rue Vivienne  
75002 Paris  
France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 euros par an au titre de ses fonctions.

30. **Exclusion de la possibilité de demander les informations permettant l'identification de titulaires de telle que prévue à l'Article 1.1(a) :** Applicable
31. **Possibilité de conserver les Titres conformément à l'Article 6.7 :** Applicable
32. **Conversion en euros :** Sans Objet

## RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :



Par : **YVES MILLARDET**  
Dûment autorisé

**Yves MILLARDET**  
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 20 juin 2018 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans Objet.
- (c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 12.300 € (y compris les frais de l'AMF)

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur ou le Garant, et pourraient leur fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 1,156% par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Barclays Bank PLC  
Crédit Agricole Coporate and Investment Bank  
J.P. Morgan Securities plc

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Sans Objet

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

Offre non exemptée : Sans Objet.

## 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0013343340
- (b) Code commun : 184004682
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

## ANNEXE – DONNEES RELATIVES AUX GARANTIES MEMBRES A LA DATE DE L'EMISSION

Conformément au descriptif de la Garantie Membre qui figure dans le Prospectus de Base, ces données sont susceptibles d'évoluer rapidement. L'Emetteur invite les Titulaires à se reporter sur son site Internet ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)) pour apprécier les données relatives aux Garanties Membres à toute date postérieure à celles des présentes Conditions Définitives.

La liste des Collectivités Membres (et des collectivités en cours d'acquisition de statut de Collectivités Membres) et la quote-part de chacun dans les Garanties Membres au 15 juin 2018 sont reproduites ci-dessous.

### Liste des Collectivités Membres et quote-part dans la Garantie Membre

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du Montant Total de la Garantie
Collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon	14,250,000.00	0.97%
Communauté d'Agglomération Amiens Métropole	11,189,711.27	0.75%
Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys	3,550,000.00	0.24%
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges	19,977,083.37	1.36%
Communauté d'Agglomération d'Epinal	-	0.00%
Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Grand Besançon	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	10,696,795.89	0.74%
Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Morlaix Agglomération	5,466,666.72	0.37%
Communauté d'Agglomération Pau Bearn Pyrénées	18,425,000.00	1.25%
Communauté d'Agglomération Sète Agglopolé Méditerranée	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Val de Fensch Agglomération	6,831,758.47	0.48%
Communauté d'Agglomération Val Parisis	3,000,000.00	0.20%
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	5,500,000.00	0.37%



Communauté de Communes Adour et Madiran	1,475,000.00	0.10%
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse	605,200.00	0.04%
Communauté de Communes Bassin de Pompey	-	0.00%
Communauté de Communes Coteaux du Girou	475,000.00	0.03%
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	-	0.00%
Communauté de Communes de la Vallée du Garon	2,647,126.46	0.18%
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	-	0.00%
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	592,500.00	0.04%
Communauté de Communes du Pays de Fayence	-	0.00%
Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise	1,175,138.77	0.08%
Communauté de Communes du Pays Noyonnais	2,783,333.36	0.19%
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	2,218,750.00	0.15%
Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	443,750.00	0.03%
Communauté de Communes du Roumois Seine	-	0.00%
Communauté de Communes du Val de Drôme	2,600,000.00	0.18%
Communauté de Communes du Warndt	2,561,010.85	0.17%
Communauté de Communes Moselle et Madon	2,887,500.00	0.20%
Communauté de Communes Pays de Conches	-	0.00%
Communauté de Communes Pays Mornantais	500,000.00	0.03%
Communauté de Communes Pévèle Carembault	-	0.00%
Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret	-	0.00%
Communauté de Communes Pont du Gard	1,305,000.00	0.09%
Communauté de Communes Région de Guebwiller	-	0.00%
Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	1,040,515.15	0.07%
Communauté de Communes Sundgau	-	0.00%
Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole	8,455,000.00	0.57%
Communauté Urbaine d'Alençon	-	0.00%

Communauté Urbaine d'Arras	10,260,170.83	0.70%
Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	26,897,309.76	1.83%
Communauté Urbaine Le Creusot Montceau	2,725,000.00	0.18%
Commune d'Alençon	5,623,262.96	0.38%
Commune d'Amiens	4,814,158.45	0.33%
Commune d'Ancenis	2,437,500.00	0.17%
Commune d'Anthelupt	932,000.00	0.07%
Commune d'Anzin	852,666.64	0.06%
Commune d'Attiches	480,000.00	0.03%
Commune d'Aubenas	1,991,149.41	0.13%
Commune d'Aubrives	618,333.31	0.04%
Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes	1,500,000.00	0.10%
Commune d'Aussonne	618,333.31	0.04%
Commune de Bagnères-de-Luchon	705,582.67	0.05%
Commune de Baillé	-	0.00%
Commune de Balaruc-les-Bains	1,487,500.00	0.10%
Commune de Bathelémont	30,000.00	0.00%
Commune de Bauzemont	23,000.00	0.00%
Commune de Beaucozéz	-	0.00%
Commune de Bergerac	-	0.00%
Commune de Bernay-Vilbert	172,562.50	0.01%
Commune de Bernécourt	-	0.00%
Commune de Bessancourt	475,000.01	0.03%
Commune de Beynac-et-Cazenac	1,887,500.00	0.12%
Commune de Bézange-la-Grande	25,000.00	0.00%
Commune de Biscarrosse	1,475,000.00	0.10%
Commune de Boën-sur-Lignon	2,000,000.00	0.14%

Commune de Bonviller	-	0.00%
Commune de Bora-Bora	-	0.00%
Commune de Bordeaux	29,473,684.21	2.00%
Commune de Bourg-Argental	625,443.50	0.05%
Commune de Bourgoin-Jallieu	2,700,000.00	0.18%
Commune de Bourg-Saint-Andéol	1,988,443.66	0.13%
Commune de Brest	1,766,666.69	0.12%
Commune de Brunoy	-	0.00%
Commune de Bry-sur-Marne	619,750.00	0.04%
Commune de Bures	27,000.00	0.00%
Commune de Capvern	-	0.00%
Commune de Carvin	-	0.00%
Commune de Challes-les-Eaux	3,966,386.55	0.27%
Commune de Chalon-sur-Saône	1,488,168.26	0.10%
Commune de Chelles	3,535,420.00	0.24%
Commune de Cherbourg-en-Cotentin	-	0.00%
Commune de Chirols	165,375.00	0.01%
Commune de Clermont-Ferrand	2,693,700.00	0.18%
Commune de Clichy-sous-Bois	-	0.00%
Commune de Collonges-lès-Premières	362,500.05	0.02%
Commune de Combloux	1,707,279.07	0.11%
Commune de Comps	300,000.00	0.02%
Commune de Conches-en-Ouche	-	0.00%
Commune de Condom	-	0.00%
Commune de Corbel	300,000.00	0.02%
Commune de Cossé-le-Vivien		
Commune de Cressy-sur-Somme	210,319.52	0.01%
Commune de Créteil		0.22%

	3,232,916.69	
Commune de Crion	176,337.39	0.01%
Commune de Croix	-	0.00%
Commune de Cyoing	1,694,469.64	0.12%
Commune de Domérat	1,243,100.24	0.09%
Commune de Flainval	-	0.00%
Commune de Flourens	833,333.30	0.06%
Commune de Fournès	346,500.00	0.02%
Commune de Genech	-	0.00%
Commune de Gennevilliers	6,535,257.10	0.44%
Commune de Giberville	-	0.00%
Commune de Gidy	-	0.00%
Commune de Gonesse	4,520,125.03	0.31%
Commune de Gonfaron	462,600.00	0.03%
Commune de Grandvilliers	229,166.65	0.02%
Commune de Grenoble	29,484,838.45	2.00%
Commune de Grigny	983,333.33	0.07%
Commune de Grosbois-en-Montagne	110,429.75	0.01%
Commune de Guéthary	1,105,677.18	0.08%
Commune de Huanne-Montmartin	73,000.00	0.00%
Commune de Huningue	1,543,269.21	0.10%
Commune de Izier	292,000.00	0.02%
Commune de Juvrecourt	12,000.00	0.00%
Commune de La Feuillie	-	0.00%
Commune de La Motte-Servolex	-	0.00%
Commune de La Mulatière	352,500.00	0.02%
Commune de La Possession	-	0.00%
Commune de Landas		0.07%

	1,000,000.00	
Commune de Lannion		0.24%
	3,402,366.67	
Commune de Le Bouscat		0.06%
	866,666.72	
Commune de Le Ferré		0.01%
	183,333.35	
Commune de Le Pallet		
Commune de Le Thuit de l'Oison		0.00%
	-	
Commune de Le-Puy-Sainte-Réparate		0.00%
	-	
Commune de Les Sorinières		0.03%
	458,333.35	
Commune de Les Voivres		0.01%
	183,333.35	
Commune de Lesneven		0.04%
	550,000.00	
Commune de Livry-Gargan		0.00%
	-	
Commune de Loireauxence		0.00%
	-	
Commune de Longvic		0.06%
	866,666.64	
Commune de Lons-le-Saunier		0.00%
	-	
Commune de Mâcon		0.91%
	13,319,272.78	
Commune de Maixe		0.08%
	1,200,000.00	
Commune de Marcillac		0.01%
	200,000.00	
Commune de Marseille		6.81%
	100,429,599.83	
Commune de Merlimont		0.13%
	1,966,666.67	
Commune de Metz		0.96%
	14,089,184.78	
Commune de Mison		0.01%
	80,000.00	
Commune de Monacia d'Aullène		0.00%
	-	
Commune de Mons-en-Pévèle		0.06%
	984,004.66	
Commune de Montfermeil		0.00%
	-	
Commune de Montigny-sur-Chiers		0.03%
	379,999.99	
Commune de Montrécourt		0.02%
	253,000.00	
Commune de Montreuil		0.67%
	9,894,434.84	
Commune de Morhange		0.15%
	2,243,750.00	

Commune de Motz	3,000,000.00	0.21%
Commune de Mouacourt	35,000.00	0.00%
Commune de Nantes	17,666,666.62	1.19%
Commune de Nogent-sur-Marne	-	0.00%
Commune de Noisy-le-Grand	-	0.00%
Commune de Noyon	5,899,166.63	0.40%
Commune de Parroy	141,000.00	0.01%
Commune de Pau	-	0.00%
Commune de Pertuis	5,285,000.00	0.36%
Commune de Peujard	168,000.00	0.01%
Commune de Peypin	1,000,000.00	0.07%
Commune de Peyrignac	112,878.60	0.01%
Commune de Plailly	1,883,333.31	0.13%
Commune de Plouvorn	-	0.00%
Commune de Plouzané	600,000.00	0.04%
Commune de Pollestres	-	0.00%
Commune de Pomerols	2,475,000.01	0.17%
Commune de Pont d'Ain	971,549.97	0.07%
Commune de Pontaurmur	154,898.15	0.01%
Commune de Pujo	160,000.00	0.01%
Commune de Puy-Saint-Gulmier	277,500.00	0.02%
Commune de Raimbeaucourt	-	0.00%
Commune de Rang-du-Fliers	156,000.00	0.01%
Commune de Rezé	-	0.00%
Commune de Richardménil	270,000.00	0.02%
Commune de Rigney	197,500.00	0.01%
Commune de Roquebrune-sur-Argens	8,323,960.26	0.56%

Commune de Roquefort-sur-Soulzon	1,238,750.00	0.09%
Commune de Roquemaure	1,421,204.98	0.09%
Commune de Roquesérière	339,999.97	0.02%
Commune de Sailly-Lez-Lannoy	550,000.00	0.04%
Commune de Saint-Andre-d'Olerargues	740,000.00	0.05%
Commune de Saint-Augustin-des-Bois	-	0.00%
Commune de Saint-Avé	-	0.00%
Commune de Saint-Béron	-	0.00%
Commune de Saint-Brice-sous-Forêt	-	0.00%
Commune de Saint-Denis	20,810,857.42	1.41%
Commune de Sainte-Euphémie	1,020,000.00	0.07%
Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry	966,666.66	0.07%
Commune de Saint-Hilaire-de-Riez	1,849,999.97	0.13%
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds	-	0.00%
Commune de Saint-Julien-en-Genevois	1,000,000.00	0.07%
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	-	0.00%
Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat	150,000.00	0.01%
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx	1,412,500.00	0.10%
Commune de Saint-Maurin	35,555.56	0.00%
Commune de Saint-Nazaire	17,200,000.00	1.17%
Commune de Saint-Pierre-d'Entremont	-	0.00%
Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs	-	0.00%
Commune de Saint-Pierre-du-Bosguerard	-	0.00%
Commune de Saint-Saulve	-	0.00%
Commune de Saint-Sauveur-en-Rue	1,326,500.00	0.10%
Commune de Saulzoir	-	0.00%
Commune de Saumur	1,475,000.00	0.10%

Commune de Seillans	197,150.01	0.01%
Commune de Sionviller	85,000.00	0.01%
Commune de Tart-l'Abbaye	102,461.03	0.01%
Commune de Teilhède	34,999.99	0.00%
Commune de Thil	217,233.26	0.01%
Commune de Thun l'Evêque	165,000.00	0.01%
Commune de Toulouse	-	0.00%
Commune de Valliguières	-	0.00%
Commune de Vendôme	4,874,999.97	0.33%
Commune de Vénéjan	413,750.00	0.02%
Commune de Vernon	3,866,666.68	0.27%
Commune de Vertou	-	0.00%
Commune de Villeurbanne	10,612,031.10	0.72%
Commune de Vincennes	4,174,999.98	0.29%
Commune de Virecourt	-	0.00%
Commune de Vitrac	224,999.98	0.02%
Commune de Waville	-	0.00%
Commune de Waziers	-	0.00%
Commune de Wittenheim	849,999.97	0.06%
Commune de Xures	-	0.00%
Commune de Youx	67,666.66	0.00%
Commune d'Epieds	-	0.00%
Commune d'Etrembières	-	0.00%
Commune d'Evreux	-	0.00%
Commune d'Hénaménil	12,800.00	0.00%
Commune d'Oloron-Sainte-Marie	-	0.00%
Commune du Blanc-Mesnil	-	0.00%



Commune du Pont de Beauvoisin	604,691.08	0.04%
Commune d'Usson-en-Forez	744,380.00	0.05%
Département de la Meuse	19,233,552.65	1.31%
Département de la Savoie	-	0.00%
Département de l'Aisne	15,749,999.99	1.07%
Département de l'Ariège	-	0.00%
Département de l'Essonne	35,666,666.66	2.42%
Département de Saône-et-Loire	19,666,666.67	1.33%
Département de Seine-Saint-Denis	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Est Ensemble	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Amont	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Paris-Est-Marne-et-Bois	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Plaine Commune	72,631,783.08	4.93%
Métropole Aix-Marseille Provence	107,103,749.95	7.27%
Métropole de Bordeaux	4,500,000.00	0.31%
Métropole de Brest	12,862,146.87	0.87%
Métropole de Lyon	129,991,780.78	8.82%
Métropole de Nantes	63,000,000.02	4.28%
Métropole de Rouen Normandie	68,461,566.46	4.64%
Métropole de Toulouse	85,166,666.64	5.78%
Métropole du Grand Nancy	58,340,909.15	3.96%
Métropole Européenne de Lille	43,268,991.42	2.94%
Métropole Européenne de Strasbourg	64,400,000.08	4.37%
Région Pays de la Loire	79,804,700.44	5.42%
Territoire de Polynésie Française	9,750,000.00	0.66%

<b>Collectivités en cours d'acquisition du statut de Collectivités Membres et ayant les mêmes droits et obligations</b>	<b>Montant des Garanties Membres (en €)</b>	<b>% du Montant Total de la Garantie</b>
Commune de Loubeyrat	-	0.00%
Commune de Croismare	-	0.00%
Commune de Chadron	150,000.00	0.01%